

# IVG MÉNACÉE ?

5 MINUTES POUR TOUT COMPRENDRE



Fruit du long combat des féministes pour le droit des femmes à disposer de leur corps - mention spéciale au film Annie Colère<sup>1</sup> qui le met si bien en lumière - le droit à l'avortement est, encore et toujours, remis en question voire clairement menacé.

## **Même en France !**

C'est pourquoi la Fondation des Femmes se mobilise aux côtés des associations féministes pour mieux le protéger.

Quelles sont les menaces qui pèsent sur  
ce droit en France et dans le monde ?

On vous explique tout !



**FONDATION  
DES FEMMES**

<sup>1</sup> Film de Blandine Lenoir sorti en 2022

## 1. LE DROIT A L'AVORTEMENT, POUR QUI, POURQUOI

En France, l'avortement a d'abord été dépénalisé par la loi "Veil" du 17 janvier 1975, puis est devenu un droit à part entière qui n'a cessé d'être élargi et amélioré.

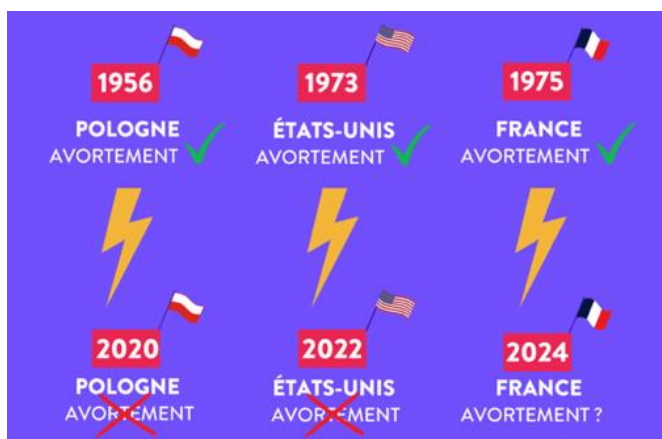
Aujourd'hui, qu'elle soit majeure ou mineure, toute femme enceinte ne souhaitant pas poursuivre une grossesse peut demander à un médecin ou à une sage-femme l'interruption de celle-ci jusqu'à la fin de la 14<sup>e</sup> semaine de grossesse<sup>2</sup>.

L'avortement est une condition essentielle de la liberté des femmes. Sans maîtrise de leur fécondité, il ne peut y avoir d'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, l'accès à l'avortement, sécurisé, libre et gratuit est une question de santé publique comme l'estime l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)<sup>3</sup>, qui indique que les avortements non sécurisés sont à l'origine d'environ 39 000 décès chaque année.

## 2. UN DROIT FONDAMENTAL PLUS MENACÉ QUE JAMAIS

Le 24 juin 2022, la décision de la Cour suprême américaine de revenir sur la garantie constitutionnelle du droit à l'avortement a agi comme un révélateur des menaces constantes qui pèsent sur le droit et l'accès à l'avortement partout dans le monde.

Dans le monde, 60 % des femmes en âge de procréer vivent dans un pays où l'avortement est légal (selon certaines conditions), mais 40 % vivent encore sous des lois restreignant voire interdisant le droit à l'avortement<sup>5</sup>. Parce que ce droit est l'objet de batailles politiques, il peut être remis en cause du jour au lendemain, comme nous l'a montré l'exemple américain.



S'il y a heureusement des victoires et des pays où ce droit progresse comme en Irlande en 2018<sup>6</sup> ou au Mexique en 2023<sup>7</sup>, grâce aux mobilisations féministes, l'accès à l'IVG est attaqué de toute part par des initiatives ultra-conservatrices : en Slovaquie, en Suède, en Italie, au Chili, en Argentine... En Europe, les mouvements ultra-réactionnaires sont également actifs dans les tribunaux pour faire valoir des arguments anti-avortement et limiter le droit existant<sup>8</sup>.



Il suffira d'une crise politique, économique et religieuse, pour que les droits des femmes, nos droits, soient remis en question. Votre vie durant, vous devrez demeurer vigilante.

Simone de Beauvoir

On estime que

**1 femme sur 3**

a recours à l'avortement au moins une fois dans sa vie.

Nous assistons à un vrai retour en arrière et surtout à une victoire historique des conservateurs américains, qui ne représentent pas du tout la majorité de la population aux États-Unis.

Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des Femmes<sup>4</sup>

<sup>2</sup> Depuis la loi « Gaillot » du 2 mars 2022

<sup>3</sup> Nouvelles lignes directrices de l'OMS sur l'avortement (9 mars 2022) - <https://www.who.int/fr/news/item/09-03-2022-access-to-safe-abortion-critical-for-health-of-women-and-girls>

<sup>4</sup> Anne-Cécile Mailfert: « Se battre pour les femmes aux États-Unis, c'est garantir le droit à l'IVG pour toutes », Marlène Thomas, Libération, 24/06/2022

<sup>5</sup> Selon le Center for reproductive rights <https://reproductiverights.org/maps/worlds-abortion-laws/>

<sup>6</sup> Le 25 mai 2018, 66,4% des Irlandais.es se sont prononcés.es par référendum pour l'abrogation du 8ème amendement de la Constitution qui met au même titre le droit à la vie du fœtus et le droit à la vie de la femme.

<sup>7</sup> En septembre 2023, la Cour suprême Mexicaine a décriminalisé l'accès à l'IVG en jugeant que « Le système juridique qui pénalise l'avortement dans le code pénal fédéral est inconstitutionnel », voir Le Monde, 7 septembre 2023, « Au Mexique, la Cour suprême décriminalise l'accès à l'IVG dans tout le pays », Johanna Beeckman

<sup>8</sup> Ainsi en 2020, la cour polonaise constitutionnelle a considéré que les avortements pour cause de malformations congénitales était contraire à la Constitution, réduisant encore les possibilités d'accès à ce droit - voir Article Euronews « Présidence américaine : quel a été l'impact de la présidence Trump sur les Européens ? » 3 novembre 2020 Lillo Montalto & Marta Rodriguez



## LA FRANCE : CIBLE DES MOUVEMENTS ANTI-AVORTEMENTS

Les attaques ne s'arrêtent pas aux frontières de la France, loin de là. La victoire obtenue par ces mouvements aux États-Unis et les récents débats sur l'entrée dans la Constitution de l'IVG ont galvanisé et mobilisé les mouvements anti-avortement. La France est une des cibles prioritaires, en Europe, des mouvements anti-avortements. Comme l'a montré un rapport essentiel du Parlement européen<sup>9</sup>, **différentes mannes financières internationales abondent aujourd'hui les mouvements anti-IVG et anti-droits des femmes en Europe et en France pour leur mobilisation politique et idéologique.**

Ce rapport estime qu'entre 2009 et 2018 ils ont reçus près de **707 millions de dollars américain par des financeurs** à l'agenda ultra-réactionnaires (groupe de réflexions conservateurs de la droite américaine, organisations associées aux oligarques russes, fondations anti-genre européenne).

Ainsi financés et organisés, les mouvements anti-IVG **déploient leur lobbying anti-avortement directement auprès des élus ou des opérations de communication** à visée dissuasive (par exemple avec l'envoi de fœtus en plastiques aux parlementaires en amont d'un vote sur la Constitutionnalisation de l'IVG<sup>10</sup>). Disposant de communication moderne et renouvelée, **les nouveaux mouvements anti-IVG multiplient aussi les initiatives pour faire exister leurs idées dans l'espace public** : par exemple l'action du mouvement « les Survivants » en mai et en juin 2023 consistant à recouvrir d'autocollants anti-avortement tous les vélib de Paris<sup>11</sup>. A ce titre la « Marche pour la vie » qui se tient tous les ans en janvier et qui rassemble quelques milliers de manifestants dans les rues de Paris est la plus grosse démonstration de force des anti-IVG.

Enfin, comme le montre le rapport de la Fondation des Femmes avec l'ISD (voir encadré) publié le 17 janvier 2024, **les mouvements anti-avortement se sont saisis des réseaux sociaux et des outils en ligne pour diffuser de fausses informations mais aussi dissuader activement les femmes de recourir à l'avortement en les orientant sur des lignes d'écoutes anti-choix.**

**Plus grave encore, c'est l'accès à l'avortement qui est de plus en plus restreint aujourd'hui en France.** Selon le Planning Familial, 130 centres IVG ont été fermés ces 15 dernières années et d'autres sont encore menacés<sup>12</sup>, sans parler du fait que l'accès à l'IVG reste très disparate selon



### « MOBILISATION ANTI-AVORTEMENT EN FRANCE : QUAND LES RESEAUX SOCIAUX MENACENT LE DROIT A L'IVG »

Les réseaux sociaux, par leurs algorithmes jouent un rôle en recommandant largement des contenus dissuasifs et de désinformation aux utilisateurs des réseaux sociaux, y compris aux mineurs. et en ne régulant pas ces contenus.

Les tests effectués pour le rapport montrent ainsi que :

- entre mai 2022 et juin 2023, **Meta a réalisé un bénéfice estimé à 43 750 euros grâce à 199 publicités Facebook** liées à des contenus anti-IVG. Ces publications ont généré environ **9,4 millions** d'impressions
- sur 135 publications de contenus dissuasifs sur l'IVG sur Facebook, 50 ont atteint des 13-17 ans.
- **l'algorithme de YouTube** a recommandé à plusieurs reprises des vidéos propageant de fausses informations sur l'avortement à des comptes qui n'avaient regardé

<sup>9</sup> Rapport « La Partie émergée de l'iceberg - Des financements issus de l'extrémisme religieux visent à faire reculer les droits humains en matière de santé sexuelle et reproductive en Europe 2009 - 2018 », Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs.

<sup>10</sup> Voir par exemple : <https://www.francebleu.fr/infos/politique/un-fetus-en-plastique-envoye-par-des-anti-avortement-a-la-depute-nupes-de-dordogne-pascale-martin-1669130805>

<sup>11</sup> <https://www.leparisien.fr/societe/campagne-anti-ivg-sur-des-velib-qui-sont-les-survivants-le-groupe-a-lorigine-de-laction-26-05-2023-KITAKLEJQ5F5TLY636YNGDV4DA.php>

<sup>12</sup> <https://www.planning-familial.org/fr/avortement-100#:~:text=130%20centres%20IVG%20ont%20C3%A9t%C3%A9,centres%20de%20ant%C3%A9%20sexuelle.>



### 3. LA FONDATION DES FEMMES

La Fondation des Femmes agit à plusieurs niveaux pour protéger le droit à l'avortement et permettre l'accès de chacune à une information juste et fiable.

#### INSCRIRE LE DROIT A L'AVORTEMENT DANS LA CONSTITUTION

Depuis des années, les associations féministes demandent à inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution pour assurer la protection juridique la plus forte à ce droit fondamental pour les femmes. Ainsi, la Fondation des Femmes se mobilise aux côtés des associations féministes comme le Planning Familial et mène un plaidoyer auprès des pouvoirs publics en particulier des parlementaires. C'était notamment une des dix mesures du Plan d'urgence pour l'égalité des élections présenté par la Fondation des Femmes en 2022. Cette mobilisation a été victorieuse et le 8 mars 2023, le président de la République s'engageait à faire entrer l'avortement dans la Constitution.



Le projet de loi de modification constitutionnelle présenté en Conseil des ministres le 12 décembre 2023 prévoit d'ajouter à la Constitution que : *“La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme, qui lui est garantie, d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse”*. Très prochainement, l'Assemblée nationale (le 24 janvier) et le Sénat (le 26 février) devraient voter sur le projet de loi constitutionnelle. Si les deux assemblées adoptent le texte, l'ensemble des parlementaires se réunira en congrès le 5 mars prochain, à Versailles.

**Faire entrer l'IVG dans la Constitution est une garantie supplémentaire pour les femmes et un signal fort à toutes les militantes féministes du monde entier** qui se battent pour faire avancer le droit à l'avortement. Les attaques contre l'IVG sont globales et coordonnées, les défaites aux États-Unis ou au Chili ont des conséquences en Europe et en France, **mais nos victoires aussi sont collectives et partagées.**

#### LUTTER CONTRE LA DESINFORMATION

Le financement d'un tchat d'information sur l'avortement : Pour que les femmes aient accès à une information juste et objective, la Fondation des Femmes a financé le lancement en 2023 par le planning familial d'un tchat

#### RENDRE VISIBLES LES MENACES CONTRE CE DROIT ET LEURS METHODES

Pour aller plus loin, téléchargez ici le rapport de l'ISD et de la Fondation des Femmes *“Mobilisation anti-avortement en France : quand les réseaux sociaux menacent le droit à l'IVG”*.

“ Être libre est une condition de l'égalité entre femmes et hommes, et décider pour son propre corps une condition de la démocratie. ”

Anne-Cécile Mailfert,  
Présidente de la Fondation  
des Femmes.

#### D'INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES SUR L'IVG ?

Contacts utiles :

- Site du gouvernement : [ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr)
- Site du Planning Familial et pour trouver le centre le plus proche de chez vous : <https://www.planning-familial.org/>
- Numéro vert national et gratuit animé par le Planning Familial : Contraception - IVG - Sexualités 0 800 08 11 ou le tchat en ligne <https://ivg-contraception-sexualites.org>

